

Communiqué de Presse

Le 16 avril 2012

KBC simplifie le déblocage de la Carte bancaire KBC pour une utilisation en dehors de l'Europe

À partir du 16 avril, les clients KBC qui projettent un voyage hors d'Europe pourront débloquer eux-mêmes leur Carte bancaire KBC temporairement pour pouvoir l'utiliser au niveau mondial (fonction Maestro).

Depuis le 17 janvier 2011, KBC, comme beaucoup d'autres banques belges, applique des mesures de sécurité renforcées pour protéger les titulaires de cartes de débit contre la fraude. En conséquence, un grand nombre de cartes de débit belges – dont la Carte bancaire KBC – ne sont normalement utilisables qu'en Europe, y compris les territoires européens d'outre-mer, la Turquie et six autres pays.

Jusqu'à présent, les clients KBC qui projetaient un voyage hors d'Europe pouvaient faire débloquer leur carte par le KBC-Telecenter pour pouvoir l'utiliser au niveau mondial. En 2011, environ 2,5% des Cartes bancaires KBC ont ainsi été débloquées temporairement pour une utilisation hors d'Europe

KBC augmente à présent le nombre de possibilités. Désormais, les clients KBC qui projettent un voyage hors d'Europe peuvent débloquer eux-mêmes leur carte avec KBC-Online. Ils peuvent bien sûr toujours s'adresser au KBC- Telecenter (03/283 29 69) ou à leur agence bancaire KBC.

Dans KBC-Online, les clients KBC avaient déjà la possibilité d'adapter eux-mêmes les limites financières de leur Carte bancaire KBC. Ils peuvent aussi déterminer eux-mêmes s'ils souhaitent utiliser leur carte pour des paiements sur internet. Le client qui n'effectue jamais de paiements de ce type peut désactiver cette fonction s'il le souhaite.

Ces modifications peuvent être apportées à tout moment, avec effet immédiat.

Pour la mise au point technique du déblocage, KBC recourt à l'expertise d'Atos Worldline. En tant que responsable du traitement des transactions électroniques, Atos Worldline veille à ce que les services liés à l'utilisation de la carte soient traités de manière sûre, confortable et rapide.

Pourquoi a-t-on décidé l'an dernier de bloquer la fonction Maestro hors d'Europe?

Même si les clients sont bien protégés contre la fraude à la carte bancaire, un cas de fraude reste une expérience désagréable. Le débit illicite du compte du client doit être rectifié. Toutes les cartes liées au compte, y compris celles étrangères à la fraude, doivent par ailleurs être bloquées et remplacées, ce qui prive le client de tout moyen de paiement pendant plusieurs jours.

La Belgique et l'Europe ont consenti d'importants investissements dans la sécurisation des paiements. En dehors de l'Europe, la plupart des distributeurs automatiques de billets et des terminaux de paiement lisent encore la bande magnétique de la carte au lieu de la puce. Cela augmente le risque de fraude car la bande magnétique est plus sensible à la fraude.

L'introduction de cette mesure a permis de réduire de 80% l'utilisation abusive de ces cartes chez KBC.

Pour plus de renseignements, surfez sur www.kbc.be/voyageshorsdeurope

KBC Groupe SAAv. Du Port 2 - 1080 Bruxelles

Service Presse Tél. 02 429 65 01 Fax 02 429 81 60 E-mail:pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

